

30 avril 2024  
031

- > Chirurgiens-dentistes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
- > Denturologistes
- > Hygiénistes dentaires

## Régime canadien de soins dentaires

Le gouvernement fédéral a annoncé l'entrée en vigueur, en mai 2024, du [Régime canadien de soins dentaires \(RCSD\)](#).

Ce nouveau régime n'entraînera aucun changement aux programmes de soins dentaires offerts par le gouvernement du Québec. Ainsi, les programmes provinciaux administrés par la RAMQ demeurent et ont priorité sur le RCSD. Si vous rendez un service dentaire couvert à une personne assurée par un programme de soins dentaires provincial, ce service devra être facturé à la RAMQ.

Pour plus d'information sur le RCSD, communiquez avec les responsables du régime ou consultez le site [Canada.ca/dentaire](https://Canada.ca/dentaire).

c. c. Agences de facturation commerciales

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)